

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE
MAITRES EN CONTRAT DEFINITIF 2ND DEGRE PRIVE - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

NOM : **Prénom :**
Nom patronymique : Date de naissance :

Etablissement(s) d'affectation :
.....
.....

Adresse électronique :@ac-poitiers.fr
Téléphone :

ÉCHELLE DE CERTIFIÉ PLP PEPS AGREGE
REMUNERATION AE MA-CD

DISCIPLINE ACTUELLE DE CONTRAT :

DISCIPLINE ACTUELLE D'AFFECTATION :

TITRES ET DIPLOMES DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE : [préciser l'année d'obtention et joindre les pièces justificatives]

·
·
·

ÉTAT DES SERVICES :

DU ... AU ...	QUALITE (DA, AE...)	ETABLISSEMENT	DISCIPLINE ENSEIGNEE	VOLUME HORAIRE NIVEAU ENSEIGNEMENT

CHANGEMENT DE DISCIPLINE **Libellé de la discipline (qui doit être une discipline de concours) :**
➔ AVEZ-VOUS DEJA ENSEIGNE CETTE DISCIPLINE ? OUI NON
ENVISAGE ➔ AVEZ-VOUS SUIVI DES ACTIONS DE FORMATION DANS CETTE DISCIPLINE ? OUI NON

Si oui, PRECISEZ CI-DESSOUS CES ACTIONS DE FORMATION :

INTITULE DE L'ACTION DE FORMATION	DUREE	ORGANISME	PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

MOTIF DE LA DEMANDE PERTE DE CONTRAT PERTE D'HEURES PROJET PERSONNEL
Précisez la nature de vos motivations dans la lettre de motivation à joindre à votre demande

➔ AVEZ-VOUS ENVISAGER DE SOLLICITER UN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNEL ? OUI NON

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e) :

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE MAITRE ET A REMETTRE AU CHEF D'ETABLISSEMENT
AU PLUS TARD LE MARDI 26 MARS 2024
par mail à l'adresse suivante : dpe3@ac-poitiers.fr

Avis circonstancié de la directrice ou du directeur de l'établissement principal d'affectation :

.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature :

Avis circonstancié de l'inspecteur de la discipline d'origine :

.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature :

Avis circonstancié de l'inspecteur de la discipline d'accueil :

.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature :

Pièces justificatives obligatoires à joindre :

- d'une lettre de motivation au regard de la demande présentée et la formation envisagée,
- d'un curriculum vitae,
- de la copie de l'ensemble des diplômes détenus,
- de tout document que l'enseignant jugera utile à l'examen de sa demande.